

Devenir propriétaire



Ce formulaire d'inscription vous permet de déclarer votre souhait d'être informé de la commercialisation des logements à prix maîtrisés sur Gentilly.

Les porteurs de projets (promoteurs immobiliers ou bailleurs sociaux) à qui vos coordonnées et informations seront transmises vous contacteront ensuite directement par voie postale, numérique ou téléphonique.

La mise à disposition de ce formulaire accompagne l'adoption par la Ville de Gentilly de la Charte de développement et de construction durables (par délibération du Conseil municipal du 22 novembre 2022).

Celle-ci, co-signée par la Ville et les porteurs de projet, a pour objectif principal de lutter contre la spéculation foncière et immobilière, permettant aux Gentilléens d'avoir accès à des logements qualitatifs et à prix maîtrisé.

[Cliquez ici pour remplir le formulaire d'inscription](#)

[L'ADIL du Val-de-Marne](#) vous conseille gratuitement sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement.